



**Appui au financement
d'infrastructures de recherche**

Appui financier pour la modernisation, l'acquisition
et la mise en place d'infrastructures de recherche

Aide
financière

Jusqu'à 80 %
des dépenses
admissibles
Jusqu'à 90 %
pour les projets
des organismes
situés en région

Organismes à
but non lucratif
(OBNL)



Établissements
de recherche
des réseaux de
la santé et de
l'éducation



Professeurs-
chercheurs

Entreprises

Soutien aux coûts d'exploitation

Appui financier pour les coûts additionnels
d'exploitation et d'entretien directement liés à
l'utilisation des infrastructures ayant fait l'objet
d'un financement

10 % du coût
total des
dépenses réelles
admissibles
au projet



Regroupements de recherche

Pour consolider les regroupements de recherche
les plus performants dans les domaines prioritaires
pour le Québec et pour créer de nouveaux
regroupements de recherche

Administrée
par les fonds
subventionnaires



Sur la base de l'excellence
des demandes

Établissement de professeurs-chercheurs en région

Pour soutenir les professeurs-chercheurs dans le
démarrage de leur carrière, notamment en région

Administrée
par les fonds
subventionnaires



Soutien aux technologies stratégiques

Pour soutenir l'exploitation des infrastructures et
la mise sur pied de projets de recherche en collaboration
avec les entreprises et les universités dans les domaines
de la génomique, des nanotechnologies et de
l'optique photonique

Dépenses liées
directement à
la réalisation du
projet ou des
activités



En lien avec les priorités
gouvernementales



Aide
financière

Organismes à
but non lucratif
(OBNL)

Établissements
de recherche
des réseaux de
la santé et de
l'éducation

Professeurs-
chercheurs

Entreprises

Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation

Pour soutenir des projets ou des initiatives des milieux de la recherche et de l'innovation



Soutien aux chercheurs collégiaux

Pour permettre aux chercheurs collégiaux d'être dégagés de leur charge d'enseignement pour se consacrer aux travaux de recherche et de transfert technologique

Administrée
par les fonds
subventionnaires



Soutien à la maturation technologique

Pour mettre en valeur des résultats de la recherche universitaire et publique qui ont un réel potentiel commercial en réduisant les risques techniques afin d'assurer un meilleur ancrage au capital privé

Jusqu'à 80 %
des dépenses
admissibles,
sans jamais
excéder
700 000 \$



Qui effectuent de la
recherche et créent de la
propriété intellectuelle

